

Aide à l'installation des professionnels de santé sur le territoire du Serein

Règlement d'attribution

Bénéficiaires

Médecins généralistes
Spécialistes
Chirurgiens-dentistes
Kinésithérapeutes
Sage-femmes
Infirmières
Infirmières en Pratiques Avancées (IPA)
Pédicures – Podologues
Orthophonistes

Type d'activités :

Libéral – associé – collaborateur – salarié hors établissement de santé, sanitaire et médico-social privé ou public

Montant (cumulable avec tout type d'aide)

20 000 €

Proratation par jour travaillé sur le territoire de la CCS

Totalité pour 4 à 5 jours
85% du montant pour 3.5 jours
80% du montant pour 3 jours
70% du montant pour 2.5 jours

Echelonnement du versement

100% à la signature du contrat (versement maxi 6 mois avant la date d'installation)
Remboursement en totalité si rupture du contrat

Engagements :

1. Durée d'engagement
5 ans
2. Participer au dispositif de permanence des soins
3. Exercer son activité au moins 2.5 jours par semaine

Conditions d'attribution et composition du dossier

Primo-installation sur le territoire de la CC du Serein
Déposer un dossier complet et une lettre de motivation présentant notamment son projet professionnel
Être de nationalité française ou étrangère en situation régulière
Éléments du dossier : attestation d'inscription aux ordres correspondants, numéro de SIRET ou contrat de travail, RIB, pièce d'identité, titre de séjour pour les étrangers

Aide à l'installation des professionnels de santé sur le territoire du Serein

Règlement d'attribution

Bénéficiaires

Pharmaciens

Motif

Reprise d'une officine

Montant (cumulable avec tout type d'aide)

20 000 €

Echelonnement du versement

100% à la signature du contrat (versement maxi 6 mois avant la date d'installation)

Remboursement en totalité si rupture du contrat

Engagements :

Durée d'engagement (maintien de l'ouverture de l'officine)

5 ans

Participer au dispositif de permanence des soins

Conditions d'attribution et composition du dossier

Reprise d'une officine sur le territoire de la CC du Serein

Déposer un dossier complet et une lettre de motivation présentant notamment son projet professionnel

Être de nationalité française ou étrangère en situation régulière

Eléments du dossier : attestation d'inscription aux ordres correspondants, numéro de SIRET ou contrat de travail, RIB, pièce d'identité, titre de séjour pour les étrangers